

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 2 octobre 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 septembre 2018
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Ressources humaines - Journalier aux travaux publics - Confirmation d'emploi
 - 4.4 Ressources humaines - Ouverture d'un poste à l'administration
 - 4.5 Offre de services professionnels en droit municipal - Année 2019
 - 4.6 Demande d'exclusion de la zone verte pour accroître la superficie de l'usage commercial – Mini Entrepôt M.R. (lot 3 379 833)
 - 4.7 Demande des promoteurs - Modifications des servitudes lots 5 185 113, 5 185 118, 5 185 125 et 5 185 132
 - 4.8 Droit de passage pour sentiers de motoneige
 - 4.9 Étude d'opportunité de mise en commun des ressources en sécurité incendie - Résolution d'intention
 - 4.10 CCCPEM - Demande d'appui
5. **LÉGISLATION :**
 - 5.1 Adoption - Règlement numéro 2018-336 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'autoriser les poulaillers urbains et les parquets extérieurs, de modifier les normes concernant le stationnement et de modifier les usages autorisés dans la zone M-7

6. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 6.1 Rapport du service
7. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 7.1 Rapport du service des eaux usées
8. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
9. **CORRESPONDANCE :**
 - 9.1 Sommaire de la correspondance
10. **DIVERS :**
 - 10.1 Dépôt du rôle d'évaluation foncière
11. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-128

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-129

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-130

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 30 septembre 2018 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 35 à 38) : 34 698,47 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques 64 à 73 23 414,51 \$
- Accès D, 500 026 à 500 049 : 156 626,88 \$
- Paiements directs 750 034 à 750 047 : 3 065,00 \$

Déboursés à payer :

- Chèque 74 à 126 : 90 743,20 \$

Total : 308 548,06 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-131

4.3. RESSOURCES HUMAINES - JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS - CONFIRMATION D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par sa résolution numéro 2018-59, a embauché monsieur Ghislain Majeau à titre de journalier aux travaux publics, avec le statut d'employé permanent temps plein;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Ghislain Majeau, fixée à six (6) mois à compter de la date d'embauche est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci satisfait entièrement aux exigences de l'emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à M. Ghislain Majeau le statut d'employé permanent « journalier aux travaux publics » à compter du 2 octobre 2018, que les conditions de travail demeurent celles prévues pour l'année 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-132

4.4. RESSOURCES HUMAINES - OUVERTURE D'UN POSTE À L'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'une ressource additionnelle pour du soutien administratif;

CONSIDÉRANT QU'il faut aménager un espace de travail pour ladite ressource;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les démarches en dotation pour le nouveau poste avec le service des ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités;

DE PROCÉDER à l'aménagement de l'espace de travail, le tout tel que les soumissions CC-0225-02 et CC-0239-01 préparées par Mobiliers H. Moquin.

DE PROCÉDER à l'achat d'un poste informatique et du poste téléphonique supplémentaire par l'entremise de MicroAge.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-133

4.5. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL - ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité de Saint-Dominique une offre de services professionnels pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-134

4.6. DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE VERTE POUR ACCROITRE LA SUPERFICIE DE L'USAGE COMMERCIAL – MINI ENTREPÔT M.R. AU 627, RUE PRINCIPALE (LOT 3 379 833)

CONSIDÉRANT la demande de Mini Entrepôt M.R. (lot 3 379 833) afin d'exclure une partie de sa propriété située en zone verte;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété est située en façade de la route 137, un axe commercial important de la municipalité de St-Dominique;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise engendre peu d'impact à son environnement immédiat et ne crée aucune contrainte ou pression sur le milieu agricole existant;

CONSIDÉRANT QUE la zone agricole en périphérie de l'entreprise de monsieur Richer n'est pas exploitée et que sa localisation entre cette dernière et les Carrières St-Dominique, ainsi que la superficie disponible, ne permet pas une activité agricole viable et durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Dominique doit soumettre le projet auprès de la MRC des Maskoutains pour une modification du Schéma d'aménagement et une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU'une étude détaillée sur les impacts du projet devra être réalisée par la municipalité à l'intention de la MRC des Maskoutains et la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande et les démarches de monsieur Michel Richer concernant l'exclusion de sa propriété de la zone verte.

QUE tous les frais relatifs à la présente demande sont aux frais du demandeur.

QUE le demandeur devra initier les démarches auprès de la municipalité et par conséquent fournir tous les documents jugés nécessaires par cette dernière et s'engager par écrit à respecter toutes les exigences émises.

ADOPTÉE

4.7. DEMANDE DES PROMOTEURS - MODIFICATIONS DES SERVITUDES LOTS 5 185 113, 5 185 118, 5 185 125 ET 5 185 132

Puisque certaines vérifications s'avèrent nécessaires, ce point est remis à une session ultérieure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-135

4.8. DROIT DE PASSAGE POUR SENTIERS DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. pour obtenir la conformité de la signalisation pour la traverse du sentier dans le rang 7, pour la période hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'INFORMER le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le Rang 7 entre les numéros civiques 1061 et 1077, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-136

4.9. PROJET DES REGROUPEMENT DES SSI - RÉSOLUTION D'INTENTION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Dominique, Saint-Pie et Saint-Valérien-de-Milton ont réalisé une étude portant sur la possibilité de regrouper administrativement leur Service de sécurité incendie (SSI);

CONSIDÉRANT QUE le but de l'étude visait à garantir l'autonomie et la pérennité des SSI respectifs;

CONSIDÉRANT QUE le rapport proposait la mise sur pied d'une régie chapeautant les trois casernes et ainsi avoir un regroupement de ressources;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées devaient exprimer leurs intentions afin de savoir si elles poursuivaient leurs démarches vers l'option de mise en commun des ressources en sécurité incendie avec les municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Pie, par sa résolution numéro 17-09-2018, avise de son intention de poursuivre le travail visant un regroupement des services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valérien-de Milton, par sa résolution 231-09-2018, avise de son intention de ne pas poursuivre la démarche vers l'option de mise en commun des ressources en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique souhaite poursuivre les objectifs visant le regroupement administratif des casernes et confirme son intention de vouloir entamer les prochaines étapes avec la ville de Saint-Pie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-137

4.10. CCCPEM - DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Les Citadins Jardinier, le CCCPEM a soutenu la municipalité de Saint-Dominique dans les initiatives suivantes :

- Installations de deux bacs de légumes du CCCPEM au Pavillon des Loisirs;
- Plantation des bacs de légumes dans une activité avec des groupes du camp de jour;
- Aménagement d'une plate-bande comestible avec des groupes du camp de jour;

- Animation d'ateliers sur les germinations et les pousses pour les six groupes du camp de jour.

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM a fourni tout l'équipement et les outils nécessaires aux activités éducatives de plantation, en plus d'offrir des commandites pour tous les plants de légumes, fines herbes et semences pour les bacs de légumes, la plate-bande au pavillon des loisirs ainsi que l'activité éducative sur les jeunes pousses;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique souhaite poursuivre sa collaboration avec le CCCPEM, pour la plantation des bacs de légumes et de la plate-bande comestible au pavillon des loisirs avec des groupes du camp de jour en 2019;

CONSIDÉRANT que le CCCPEM offre au service de loisirs de la municipalité de Saint-Dominique la possibilité d'animer des activités éducatives gratuites en 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER fortement la demande du CCCPEM auprès du fond de développement rural de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-138

5.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-336 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LES POULAILLERS URBAINS ET LES PARQUETS EXTÉRIEURS, DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-7

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 4 septembre 2018, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT la période d'approbation référendaire qui s'est tenue du 5 au 20 septembre 2018 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2018-336, amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'autoriser les poulaillers urbains et les parquets extérieurs, de modifier les normes concernant le stationnement et de modifier les usages autorisés dans la zone M-7.

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de septembre 2018 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de septembre 2018 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de septembre 2018 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de septembre 2018 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

10.1. DÉPOT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention que le rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019 a été déposé le 12 septembre dernier à son bureau.

Valeurs imposables au sommaire 2018 : 385 038 600 \$

Valeurs imposables au sommaire 2019 : 388 340 800 \$

Soit 0,9 % d'augmentation

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-139

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 28.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière